

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007

Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 3e/140-07
Séance du 07 DEC. 2007

Aménagement d'un carrefour giratoire entre les RD 415 et RD 45 à ANDOLSHEIM Programme AO 11

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-3^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^{ème}/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les études de projet ;
- fixe le coût prévisionnel de l'opération au montant de 1,5 M€ TTC à imputer sur le programme AO 11 millésime 2007 ;
- autorise le Président à souscrire les marchés de travaux, de contrôle extérieur et prestations connexes après mise en œuvre des consultations afférentes ;
- autorise le Président à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décisions de poursuivre...) et le règlement du (des) marché(s) conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Rémy WITH